

# LE CONTRAT DE TRAVAIL



## LES MENTIONS COMMUNES A TOUT CONTRAT DE TRAVAIL

- Les parties au contrat
- La période d'essai
- La classification
- Le lieu de travail
- La durée et les horaires de travail
- La rémunération et les avantages en nature
- Le repos hebdomadaire
- Les sujétions particulières
- La convention collective applicable

## ET LES AUTRES...

### La CCNS prévoit également d'autres mentions obligatoires :

#### **Des renseignements sur les parties :**

- la raison sociale de l'employeur ;
- l'adresse de l'employeur ;
- les nom et prénom du salarié ;
- la nationalité du salarié, et s'il est étranger, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;
- le numéro national d'identification du salarié et, à défaut, sa date et son lieu de naissance.

#### **Des renseignements sur le contrat**

- la nature du contrat

#### **Des renseignements sur l'emploi occupé :**

- la date d'embauche

#### **Des renseignements sur les prestations sociales :**

- la référence de l'organisme auquel l'employeur verse les cotisations de sécurité sociale et le numéro sous lequel ces cotisations sont versées ;
- le nom des caisses de retraite complémentaire,
- le nom de l'institution de prévoyance.